Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212902548-20260521-2665-DE

TI-KÊR SANT-MARTIN-WAR-AR-MAEZ
(PENN-AR-BED)

MAIRIE
DE
St-MARTIN-DES-CHAMPS
(FINISTÈRE)

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
DÉLIBÉRATION N° 2026/65

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2026

Date de convocation : 11 mai 2026
Date d'affichage : 11 mai 2026
Nombre de conseillers :

* en exercice : **27**
* présents : **23**
* votants : **26**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le **VINGT ET UN MAI** à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jonas **PLUSQUELLEC**, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : S. **AUTRET** – J. **BATIONO** – N. **CABIC** – J. **CLOAREC** – M. **COLLET** – K. **CORDIER** – A. **DELHAYE** – E. **GUELENNOC** – R. **GUICHETEAU** – R. **GUIRIEC** – G. **JUHEL** – S. **LE BIHAN** –K. **LE COZ** –M. **MADEC-CLEÏ** – C. **MALGORN** – A. **MARTIN** – C. **NICOLAS** – J. **PLUSQUELLEC** – M. **POULIQUEN** – A. **POULIZAC** – E. **ROUDAUT** – M. **ROUSIC** – G. **VANDERSTRAETEN-PERON**

ABSENTS : F. **BIHORÉ** – A.S. **LE BRIS** – M. **LE NOIR** – P. **LARHANTEC**

PROCURATIONS :
M. Fabien **BIHORÉ** a donné pouvoir à Mme Arielle **POULIZAC**
Mme Anne-Sophie **LE BRIS** a donné pouvoir à Mme Annick **MARTIN**
Mme Pascale **LARHANTEC** a donné pouvoir à Mme Sandrine **AUTRET**

****

M. Jonathan **BATIONO** a été nommé secrétaire de séance.

****

OBJET : TARIFS 2026/2027 DE LA PROGRAMMATION DU PÔLE CULTUREL DU ROUDOUR

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212902548-20260521-2665-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2026 **DÉLIBÉRATION N° 2026/65**

OBJET : TARIFS 2026/2027 DE LA PROGRAMMATION DU PÔLE CULTUREL DU ROUDOUR

Pour le fonctionnement du Pôle culturel du Roudour, il convient d'adopter les tarifs pour la saison culturelle 2026/2027.

Il est proposé de ne pas appliquer de majoration et de fixer les tarifs 2026 /2027 comme suit :

CATÉGORIES	NORMAL	ABONNÉ RÉDUIT	MOINS DE 12 ANS	GENRES
TARIF A+	35,00 €	31,00€	8,00 €	Têtes d'affiches / gros budget
TARIF A	29,00 €	26,00 €		Têtes d'affiches
TARIF B	24,00 €	21,00 €		Artistes confirmés / budget moyen
TARIF C	19,00 €	15,00 €		Artistes confirmés / petit budget
TARIF D	17,00 €	12,00 €		Spectacles petit budget / sans technique
TARIF E	11,00 €	9,00 €	7,00 €	Jeune public + scolaires

CARTE ABONNE	5,00 €
SPECTACLES SCOLAIRES	7,00 €

Tarif abonné/réduit : En dehors de la formule d'abonnement, le tarif abonné (réduit) peut être consenti sous certaines conditions et sur présentation de justificatifs en cours de validité (moins de 3 mois), aux :

- Scolaires *(+12 ans),*
- Etudiants *(carte étudiante),*
- Demandeurs d'emploi *(attestation),*
- Adhérents du Patio *(carte adhérent),*
- Personnes en situation de handicap *(carte d'invalidité),*
- Groupes de 10 personnes ou plus *(la réservation doit comporter 10 places pour un même spectacle)*

« Le dispositif culture pour tous » est accepté pour certains spectacles, le RESAM paie la différence. Cette structure assure l'information auprès de Ti an Oll, du Centre Communal d'Action Sociale de Morlaix, de Carré d'As, du Morlaix Animation Jeunesse, ...

L'obtention du tarif réduit ne pourra se faire qu'au guichet du Roudour sur présentation d'un justificatif.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212902548-20260521-2665-DE

Abonnement :

La carte d'abonnement, strictement individuelle, coûte 5 €. Elle permet de bénéficier du tarif abonné sur tous les spectacles. Elle est délivrée lors de l'achat simultané de deux spectacles minimums, le jour de la souscription.

Consommations :

Le Roudour possède une licence 1 de débits de boissons permettant la vente de boissons non alcoolisées. Une autorisation d'ouverture d'un débit de boissons de 3ème catégorie sera délivrée occasionnellement au Directeur pour certains spectacles.

Il est proposé des tarifs identiques à ceux de la saison précédente.

Ces tarifs sont les suivants :

- Boissons chaude et froide (thé, café, chocolat, jus d'orange, ...) : 1.50 €,
- Bière : 2.00 €.

Frais de gestion pour la réservation en ligne sur la boutique du Roudour :

Des frais de gestion sont nécessaires à la réservation en ligne. Il est proposé de maintenir le tarif de

1 € TTC de frais par commande passée sur la boutique en ligne.

Le dossier a été examiné en commission finances du 11 mai 2026.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ces tarifs pour la saison culturelle 2026/2027, tels que présentés.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des vingt-six suffrages exprimés se prononcent favorablement sur ces tarifs pour la saison culturelle 2026/2027, tels que présentés.

Secrétaire de séance
Jonathan **BATIONO**
Conseiller Municipal

MAIRIE DE SAINT MARTIN DES CHAMPS

Le Maire,

Jonas **PLUSQUELLEC**

Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.